

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

• en exercice	15
• présents	14
• votants	14
• absents	1
• exclus	0

De la commune d' ESTREUX

005 / 2024

Séance du 18 mars 2024 à 20 heures 00

Date de convocation :

08 mars 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

08 mars 2024

Objet

ATTRIBUTION D'UN
PRÊT POUR
L'ACQUISITION D'UNE
HABITATION 21 RUE
JEAN JAURES 59 990
ESTREUX

M. HENNEBERT Maurice

Étaient présents :

Mrs HENNEBERT, MORELLE, CARE, DEGROOTE, DELATTRE, DZIK,
MARCAILLE, MIELCZAREK

Mmes THEOLAT, DEGARDIN, DI MUZIO, HEGO, MARATIER, VALOIS

Absent Excusé :

M. Michel GEORGES

Secrétaire de séance :

M. MIELCZAREK Maxime

Monsieur Le Maire explique à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, de l'acquisition de l'habitation sise 21 Rue Jean Jaurès 59990 ESTREUX .

Il a donc été décidé de réaliser une consultation pour l'obtention d'un prêt, d'un montant de 50 000,00 €, auprès de 2 banques (remboursable en 10 ans) qui nous ont remis une offre à savoir :

- Crédit Agricole Taux : 3,93 %
- Caisse d' Epargne
 - Taux : 4,27 % (Annuelle)
 - Taux : 4,23 % (Semestrielle)
 - Taux : 4,20 % (Trimestrielle)

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- retient le Crédit Agricole dont l'offre est plus disante et complète
- ADOPTE par 12 Voix "POUR"
- ABSTENTION par 2 Voix
- autorise Monsieur Maurice HENNEBERT, Maire d'Estreux ou en cas d'empêchement, Madame Josée THEOLAT, 1ère Adjointe, à signer tous

les documents liés à cette affaire

La commune d' Estreux aura la possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans pénalité ni indemnité

ADOPTE POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture DE

VALENCIENNES le .

Publié ou notifié le .

Fait à ESTREUX, le 19 mars 2024

Le Maire

Le MAIRE
Marion HENNEBERT

